

REGLEMENT PARTICULIER

GRAND PRIX WAREN ERRIN

Du 18 au 20 Mai 2018

▪ **ARTICLE 1. ORGANISATION**

Le **GRAND PRIX WAREN ERRIN** est organisé par L'association Waren ERRIN et L'Uni Sport Lamentinois sous les règlements des courses à étapes de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se disputera les **18 -19 et 20 Mai 2018**.

▪ **ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE**

Course par étape aux temps inscrite au calendrier Régional de classe 2.12.6 L'épreuve est réservée respectivement aux coureurs des catégories « **1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème}** ».

▪ **ARTICLE 3. PARTICIPATION**

Conformément au règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes affiliées au comité régional de Guadeloupe et autres invitées par l'organisateur. Le nombre de coureurs par équipe est de **minimum 4 et de maximum 6**. - **Aucune entente ne sera autorisée.**

Un droit d'engagement de **20.00 € par coureur** sera réclamé aux clubs engagés ; la date limite des inscriptions est fixée au **Mercredi 16 Mai 2018 à 16h00**.

▪ **ARTICLE 4. REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS**

La confirmation des partants et le retrait des dossards par **les responsables d'équipes** se feront **le Jeudi 17 Mai 2018 à 18h30 au Salon d'Honneur du Vélodrome Amédée DETRAUX**. La réunion des directeurs sportifs, est organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des Membres du Collège des Arbitres.

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence **157 575 000 MHZ**

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 1 voiture fournie par l'organisateur.

▪ **ARTICLE 7. DELAIS D'ARRIVEE**

Conformément à l'article 2.6.28 du règlement FFC, Pour les deux étapes les délais d'arrivée sont fixés comme suit :

Première et Deuxième étape **20%** du temps du vainqueur.

▪ **ARTICLE 8. CLASSEMENTS**

Conformément aux articles 2.6.13 et 2.6.18

Les classements suivants seront établis comme suit :

- **Classement général au temps individuel**

Le classement général individuel s'obtient par l'addition des temps de chaque coureur dans toutes les étapes, en tenant compte des pénalités en temps éventuelles.

Le leader de ce classement portera un maillot de couleur or patronné par « La Ville de Lamentin »

Le classement Individuel final récompensera les dix premiers.

- **Classement montagne**

Obtenu par addition de points attribués aux sommets de cols sélectionnés en : 3ème catégorie :

➤ 3ème catégorie: 4 - 2 - 1

Le leader de ce classement portera un maillot blanc à pois rouges, patronné par « Les Artisans de Lamentin ».

Un classement général final attribuera un prix aux trois premiers coureurs.

- **Classement général au temps individuel Meilleur Jeune**

Obtenu par la place des coureurs âgés de 19 –22 ans au classement général individuel au temps.

Le leader de ce classement portera un maillot (blanc) Patronné par « Entreprise Kandassamy »

Le classement général final attribuera un prix aux trois premiers coureurs.

- **Classement des points chauds**

Obtenu par addition de points attribués aux lignes de sprint intermédiaires :

➤ Les points suivants sont attribués : 5 - 3 - 1

Le leader de ce classement portera un maillot Blanc à pois bleu, patronné par « KIA MOTORS ».

Le classement général final attribuera un prix aux trois premiers coureurs.

- **Classement sécurité***

Les coureurs qui respecteront le Code de la route dans son intégralité durant l'étape, circulation sur la partie droite de la chaussée, contournement des giratoires par la droite etc..., seront crédités 5 3-2 et 1 points. En tenant compte des éventuelles pénalités.

Le leader de ce classement portera un maillot de couleur orange patronné par « La DEAL ».

En cas d'égalité de points au classement général final, les coureurs seront départagés par l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort par la place obtenue lors de la dernière étape.

Le classement sécurité journalier sera défini par les responsables de l'organisation de L'épreuve.

Le classement général final attribuera un prix aux trois premiers coureurs.

- **ARTICLE 9 : PORT DES MAILLOTS DE LEADER.**

Le port des maillots pour la première étape sera déterminé par le classement des coureurs à l'issue du prologue :

- Le premier coureur portera, le **MAILLOT DE LEADER**
- Le deuxième coureur portera, le **MAILLOT DU MEILLEUR GRIMPEUR**
- Le troisième coureur portera, le **MAILLOT DES POINTS CHAUDS**
- Le quatrième coureur, portera le **MAILLOT SECURITE**
- Le premier Espoir portera, le **MAILLOT JEUNE**

Le leader de chaque classement, est tenu de revêtir le maillot distinctif correspondant.

Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité est le suivant :

- 1- Général Individuel, **Maillot or** patronné par « **La Ville de Lamentin et l'UDCAG** ».
- 2- Général Montagne, **Maillot Blanc à pois rouge** patronné par « **Entreprise Kandassamy** »
- 3- Général des points chauds Maillot Blanc à pois Bleu** patronné par « **KIA MOTORS**
- 4- Général Sécurité, **Maillot orange** patronné par « **La DEAL** »
- 5- Général Espoir, **Maillot blanc** patronné par « **Les artisans du Lamentin et Vélo Passion Caraïbes** »

Le coureur premier dans deux classements ou plus, revêtira donc le maillot défini par cette préséance et l'autre (ou les autres) maillot (s) sera (seront) porté (s) par son suivant immédiat dans le 2ème (ou les autres) classement.

LE PORT DES DIFFERENTS MAILLOTS EST OBLIGATOIRE.

▪ **ARTICLE 10. ANTIDOPAGE**

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu :

- Le samedi au Local de l'USL au LAMENTIN.
- Le dimanche au Local de l'USL au LAMENTIN

▪ **ARTICLE 11. PROTOCOLE**

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole :

Les 3 premiers de l'étape

Le 1^{er} Jeune de l'étape

Ils se présenteront dans un délai de maximum de 10 minutes après leur arrivée.

La cérémonie de remise de maillots de leader se tiendra une ½ heure avant le départ de chaque étape.

A l'arrivée de l'épreuve, les coureurs suivants doivent également se présenter au protocole final.

Les 3 premiers de l'épreuve

Les 3 premiers de chaque classement général

Les coureurs sont tenus de se présenter habillés avec l'équipement de leur club. En cas de manquement, ou d'absence, ils perdront la totalité de leurs gains.

▪ **ARTICLE 12. PENALITES**

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

▪ **ARTICLE 13. PRIX ET PRIMES**

Prix aux étapes classement général.

Rente journalière port des maillots : 30€

GRILLE DES PRIX
GRAND PRIX WARREN ERRIN

1ère ETAPE

1	160 €
2	130€
3	113€
4	98 €
5	78 €
6	58€
7	52€
8	47€
9	40€
10	32€
Tot	800€

2ème ETAPE

1	240 €
2	191 €
3	169 €
4	145 €
5	116 €
6	87€
7	78€
8	70€
9	59 €
10	49 €
Tot	1204€

CLASSEMENT GENERAL

1	458 €
2	305 €
3	152€
4	137€
5	122 €
6	107 €
7	91 €
8	76 €
9	76 €
10	76 €
Tot	1600€

CLASSEMENT MONTAGNE

1	176 €
2	105 €
3	70 €
Tot	351€

Classement Point Chaud

1	176 €
2	105 €
3	70€
Tot	351€

PROLOGUE

1	100€
2	70€
3	50€
4	40 €
5	30 €
6	25€
7	25€
8	20€
9	20€
10	20€
Tot	400€

CLASSEMENT JEUNE

1	176 €
2	105 €
3	70€
Tot	351€

CLASSEMENT SECURITE

1	176 €
2	105 €
3	70 €
Tot	351€

TOTAUX 5408 €

CLINIQUES ET HOPITAUX



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LA GUADELOUPE
Route de Chauvel
97139 ABYMES
TEL : 0590 89 10 10



Les Nouvelles EAUX CLAIRES
Moudong Sud
97122 BAIE-MAHAULT
TEL : 0590 97 62 62



CLAUDE

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL INTERCOMMUNAL BASSE-TERRE / SAINT-
Rue Daniel Beuperthuy
97100 BASSE-TERRE